



## **Appel à candidatures 2024**

### **Contrat doctoral**

### **CY Cergy Paris Université**

**Date de lancement : 13 mai 2024**

**Date de clôture : 17 juin 2024**

**Proclamation des résultats : 01 juillet 2024**

Les candidatures sont à adresser **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante :

[edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

**Contact :** [edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

ED n°405 Economie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences Informatiques  
(EM2PSI)

<sup>1</sup> Cet appel à candidature pour un contrat doctoral, s'inscrit dans le cadre du doctorat défini par le décret du 23 avril 2009 sur les contrats doctoraux modifié par le décret du 29 août 2016, la Charte des thèses en vigueur à CY Cergy Paris Université, l'arrêté du 25 mai 2016, l'arrêté du 1er juillet 2016 sur le doctorat

L'école doctorale n°405 Economie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences Informatiques (EM2PSI), portée par CY Cergy Paris Université, propose des contrats doctoraux d'une durée de 3 ans débutant à la rentrée de l'année académique 2024-2025. Ces contrats sont destinés aux étudiant.e.s souhaitant préparer un doctorat dans un des laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale.

### Direction de thèse.

Pour candidater, l'étudiant doit trouver au préalable un.e directeur.rice de thèse. Cette personne doit être membre d'un des laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale.

- Seuls certains membres des laboratoires sont habilités à diriger des thèses. Ce sont les professeur.e.s, directeurs.rices de recherche, les personnes titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ainsi que quelques autres personnes relevant de cas particuliers
- Les laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale sont AGM (mathématiques), LPTM (physique théorique), ThEMA (économie et gestion) et ETIS (sciences et technologies de l'information et de la communication)
- **Pour un doctorat au laboratoire ETIS**, il faut candidater directement à un sujet proposé par le laboratoire, le sujet précise le nom du.de la directeur.rice de thèse (se renseigner auprès du laboratoire).

La liste des membres d'un laboratoire est accessible sur son site internet (voir ci-dessous). **Par ailleurs, les candidat(e)s doivent impérativement contacter la direction du laboratoire où ils souhaitent réaliser leur thèse et lui transmettre leur dossier de candidature, en respectant les éventuelles dates limites fixées par le laboratoire.**

### Laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale

AGM : <https://cyagm.cyu.fr/>

ETIS : <https://www.etis-lab.fr/>

LPTM : <https://lptm.cyu.fr/>

ThEMA : <https://thema.u-cergy.fr/>

### Dossier de candidature

Les pièces à fournir sont :

1. Une lettre de motivation
2. Un CV détaillé
3. Les relevés des notes de Master
4. Un projet de thèse
5. Des lettres de recommandation, dont une émanant du directeur de thèse

6. Si le diplôme de Master n'est pas déjà obtenu, un courrier du directeur de mémoire de Master certifiant que l'étudiant a soutenu son mémoire de Master, ou indiquant la date prévue de soutenance (si celle-ci n'a pas encore eu lieu).

Le dossier de candidature (complet) doit être envoyé au secrétariat de l'école doctorale EM2PSI, **au plus tard le 17 juin 2024 (merci de privilégier le format pdf)** à l'adresse email suivante :

[edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

Décision d'attribution

La décision d'attribution des contrats doctoraux sera rendue publique **le 01 juillet 2024**.

Remarques

- La rémunération mensuelle brute est d'environ **2100 euros**
- Il est souvent possible d'adjoindre au contrat une mission supplémentaire (en général, mission d'enseignement d'un volume annuel compris entre 0 et 64 heures). La question est à poser une fois le contrat doctoral obtenu.
- Un.e co-directeur.rice et un.e ou plusieurs co-encadrant.e.s (qui ne sont pas nécessairement titulaires de l'HDR) peuvent participer à l'encadrement de la thèse.

### **Sources réglementaires**

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

Code de la recherche (Livre IV, Titre I<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 1 – le contrat doctoral de droit public)

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071190/LEGISCTA000048771314/#LEGISCTA000048771314](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071190/LEGISCTA000048771314/#LEGISCTA000048771314)